

ECOLE DE MUSIQUE MARCEL BRAIE

REGLEMENT DES ETUDES

Mise à jour en mars 2026

Coordonnées & horaires

Pour contacter le directeur :

- Email : ecoledemusique@ville-ab2s.fr

Horaires d'ouverture administrative :

- Mardi : 13h-17h
- Mercredi : 9h-12h 13h-16h
- jeudi : 9h-12h 13h-16h
- samedi : 9h-13h

Adresse postale :

26 rue Jules Ferry, 28700 Auneau-Bleury-Saint-Symphorien

Table des matières

I. GENERALITES

1. Présentation
2. Inscriptions

II. L'OFFRE DE L'ECOLE DE MUSIQUE

1. Les instruments proposés, selon les parcours
2. La Formation Musicale
3. Les ensembles

III. ORGANISATION DES ETUDES

1. Le pré-cycle
2. Généralités sur les 2 cycles.
3. Le cycle 1
4. Le cycle 2
5. La formation musicale
6. La pratique collective

IV. LES PARCOURS

1. Le parcours Classique
2. Le parcours Jazz
3. Le parcours Musiques Actuelles et Amplifiées

V. LES CURSUS

1. Le cursus diplômant
2. Le cursus non diplômant / personnalisé
3. La pratique collective seule

VI. L'EVALUATION

I. GENERALITES

1. Présentation

L'école de musique municipale Marcel Braie propose un enseignement musical exigeant et structuré. La pratique de divers instruments, de la Formation Musicale, de pratiques collectives sont au programme.

L'organisation des études s'appuie sur le projet d'établissement et se rapproche des directives du Schéma National d'Orientation Pédagogique – SNOF.

Ce règlement décrit les enseignements de l'école ainsi que l'évaluation des élèves. Il complète le règlement intérieur.

L'école Marcel Braie suit le calendrier scolaire de l'Education Nationale.

Les cours sont donnés uniquement au sein de l'établissement.

2. Inscriptions

L'élève choisit son instrument, son parcours.

3. Les activités

L'école de musique Marcel Braie organise différentes manifestations dans l'année. Certaines activités seront nécessaires pour la formation de l'élève. Il devra présenter son travail et sa progression lors de mini-concerts, récitals, concerts, auditions, concert de fin d'année. L'école proposera aussi des projets pédagogiques.

D'autres activités pourront être proposées aux élèves, leurs présences seront vivement conseillées : stages, master-class, concours.

II. L'OFFRE DE L'ECOLE DE MUSIQUE

1. Les instruments proposés, selon les parcours

- clarinette
- trompette
- Piano
- saxophone
- flûte traversière
- guitare classique, guitare électrique, guitare basse
- batterie
- accordéon
- chant (à partir de 16 ans)
- violon
- chant choral

Les professeurs :

- . Thomas Caron : professeur de clarinette.
- . Philippe Parracho : professeur de trompette.
- . Philippe Mira : professeur de piano.

- . Julien Mathonnet : professeur de saxophone, formation musicale et pré-cycle, ensembles instrumentaux (jazz et orchestre).
- . Claire-Marie Vinet : professeur de flûte traversière et interventions scolaires.
- . Enzo Accursi : professeur de guitare, ensemble de musiques actuelles et amplifiées.
- . Didier Joubert : professeur de batterie.
- . Frédéric Ollevier : professeur de violon, professeur de chant choral / professeur de pratiques collectives en charge des ensembles vocaux.

2. La Formation Musicale

Eveil – découverte – cycle 1 – cycle 2.

3. Les ensembles

Orchestre – atelier jazz – ensemble musiques actuelles et amplifiée.

III. ORGANISATION DES ETUDES

C'est le niveau d'étude.

1. Le pré-cycle

Ce cycle d'éveil musical, d'une durée de 2 ans, s'adresse aux enfants de moyenne et grande section de maternelle. Il se divise en 2 années de la manière suivante :

- Eveil
- Découverte

Le but de ces années d'éveil est de développer l'intérêt, la curiosité, la sensibilité musicale, tout en commençant l'apprentissage de notions musicales par le biais du jeu et du plaisir.

Celui du niveau découverte sera dédié à la découverte instrumentale, tout en poursuivant l'apprentissage de notions musicales. Le nombre de place est limité.

Durant ces deux années, les élèves auront l'occasion de se présenter en public lors de mini-concerts.

2. Généralités sur les 2 cycles.

Pour se rapprocher du Schéma National d'Orientation Pédagogique du Ministère de la Culture, la scolarité de chaque élève s'articulera autour de 3 enseignements obligatoires, sur l'année, pour nos 2 cycles d'enseignement :

- Pratique instrumentale
- Formation musicale
- Pratique collective

Ces 3 enseignements aboutissent à l'obtention d'Unités de Valeur - UV nécessaires pour valider la fin du chaque cycle. Elles sont complémentaires et permettent à l'élève d'aller vers l'autonomie, son apprentissage est ainsi complet. L'inscription et la poursuite d'études dans un conservatoire classé sera envisageable dans de bonnes conditions.

L'école de musique municipale Marcel Braie propose un enseignement sur les deux premiers cycles d'études.

Avant l'intégration en 1^{er} cycle, l'école peut proposer une année d'initiation instrumentale. Cette année d'étude servira de préparation, afin d'avoir le niveau requis pour entrer en cycle 1 ou aussi permettre à l'élève de s'assurer de son choix instrumental. Cette année d'initiation correspond au niveau suivant : le niveau Initial (engagement à l'année du choix de l'instrument).

3. Le cycle 1

D'une durée de 4 à 5 ans, ce cycle permet à l'élève de débiter l'apprentissage de son instrument et les fondements de la Formation Musicale. Il doit satisfaire aux exigences demandées en fin de cycle.

L'élève s'initie à la pratique collective.

La durée des enseignements : 2h30 par semaine (hors vacances scolaires)

- Cours d'instrument : 30 minutes
- Formation Musicale : 1 heure
- Pratique collective : 1 heure

Avant d'intégrer le 1^{er} cycle, 1 année d'initiation instrumentale est proposée, selon les besoins (s'assurer de son choix instrumental avant de s'engager dans le 1^{er} cycle ou difficultés d'apprentissage) : le degré Initial.

L'élève aura acquis les bases nécessaires pour entrer l'année suivante sereinement en cycle 1.

4. Le cycle 2

Ce cycle plus exigeant, d'une durée de 4 à 5 ans permet à l'élève d'approfondir ses connaissances et compétences. Il se prépare ensuite pour la poursuite d'étude dans un conservatoire classé.

La durée des enseignements : 2h45 par semaine (hors vacances scolaires)

- Cours d'instrument : 45 minutes
- Formation Musicale : 1 heure
- Pratique collective : 1 heure

5. La formation musicales

Anciennement appelé solfège, elle permet à l'élève de comprendre la musique. Elle suit et complète l'apprentissage instrumental.

La durée d'un cours de Formation Musicale est d'1 heure hebdomadaire (hors vacances scolaires).

6. La pratique collective

Elle est le moteur et la mise en pratique des enseignements instrumentaux et théoriques.

L'école de musique Marcel Braie propose un choix de pratiques collectives instrumentales (orchestres, ensembles, ateliers) et de pratiques collectives vocales (chorales).

La durée d'un cours de pratique collective est d'1 heure (hors vacances scolaires).

IV. LES PARCOURS

Les enseignements varient leurs esthétiques, mais la sensibilité artistique de l'élève peut le guider vers une orientation plus précise. Chaque parcours s'articule autour de pratiques collectives dédiées. Il est possible pour un élève souhaitant intégrer une pratique collective en plus de sa

pratique dédiée à son parcours de choisir une 2^e pratique. Seul le professeur de la pratique collective dédiée du parcours peut valider l'UV de fin de cycle nécessaire pour obtenir son fin de cycle.

1. Le parcours Classique

Ce parcours constitue le parcours principal. Le répertoire reste varié mais propose une ouverture plus affirmée sur le répertoire classique.

Il propose les enseignements suivants :

- Clarinette
- Saxophone
- Trompette
- Piano
- Flûte traversière
- Guitare
- Violon
- Orchestre
- Chorales

2. Le parcours Jazz

Ce parcours se base sur le parcours classique mais avec une ouverture vers le jazz.

Il propose les enseignements suivants :

- Trompette
- Piano
- Saxophone
- Guitare
- Batterie
- Atelier jazz

3. Le parcours Musiques Actuelles et Amplifiées

Ce parcours se base sur le parcours classique avec une ouverture vers les musiques actuelles et amplifiées. Il propose les enseignement suivants :

- Clarinette
- Trompette
- Piano
- Saxophone
- Batterie
- Flûte traversière
- Guitare
- Ensemble musiques actuelles et amplifiées

V. LES CURSUS

1. Le cursus diplômant

C'est le cursus standard demandé aux élèves.

2. Le cursus non diplômant / personnalisé

C'est un cursus adaptable pour les élèves nécessitant des besoins particuliers. C'est aussi le cursus adulte ne souhaitant pas s'inscrire dans un cycle diplômant.

L'entrée dans ce cursus ne s'adresse pas à tous les élèves et est déterminée par la direction et l'équipe pédagogique.

Il n'y a pas d'examen. Ce cycle d'étude est adaptée aux élèves mais ne permet pas de poursuivre son apprentissage dans un autre établissement.

L'élève choisi de venir en Formation Musicale et/ou en pratique collective et/ou instrument seul (engagement à l'année).

Le cursus diplômant reste la règle, le cursus non-diplômant / personnalisé reste l'exception.

3. La pratique collective seule

Ce cursus accueille les élèves souhaitant intégrer seulement une pratique collective.

En fonction des places disponibles dans les ensembles proposés par l'école, des connaissances et compétences instrumentales et théoriques de l'élève, la direction et le professeur concerné pourront admettre un élève en pratique collective seule. Il n'y a pas d'examen (UV).

VI. L'EVALUATION

Les élèves seront évalués lors de leurs études (contrôle continu) et un examen de fin cycle 1 et de fin de cycle 2.

Pour valider son cycle 1, l'élève passera un examen instrumental, de Formation Musicale (oral et écrit), ainsi qu'un contrôle continu pour la pratique collective.

Un document pourra être fourni aux élèves justifiant l'obtention des 3 UV (en fin de cycle 1, fin de cycle 2).

Un examen de contrôle pourra être organisé pour vérifier l'état des compétences en cours de cycle.